

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions	548

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants, L4252-1 et suivants, et R. 4252-1 et suivants,

VU le Code de la Recherche,

VU le Code de l'Education,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,

VU la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027 et approuvant la prolongation du mandat du CCRRDT,

VU la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget Primitif 2022, notamment son programme 548 « Mobiliser le potentiel académique pour anticiper et réussir les transitions »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

Objectif 8 : Faire de la région Pays de la Loire un territoire d'expérimentation pour relever les défis sociétaux

Mesure 20. Projets "territoires d'expérimentation" : partir des enjeux sociétaux des territoires de la Région pour stimuler la recherche de solutions innovantes

Renouvellement du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRRDT)

APPROUVE

les termes du règlement du Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement

Technologique qui vous est soumis en annexe-1 conformément à l'article R 4252-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

AUTORISE

le renouvellement des membres du Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique pour la période 2022/2027, autres que les élus régionaux déjà désignés.

Engagement régional pour faire de la Région 'employeur' un territoire d'expérimentation pour accompagner le retour à l'emploi après un cancer

ARROUVE

l'engagement de la Région, en tant qu'employeur, comme territoire d'expérimentation pour déployer les outils mis à disposition par le Site Intégré de Recherche en Cancérologie (SIRIC) ILLIAD et favoriser le retour à l'emploi après un Cancer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 28/06/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs